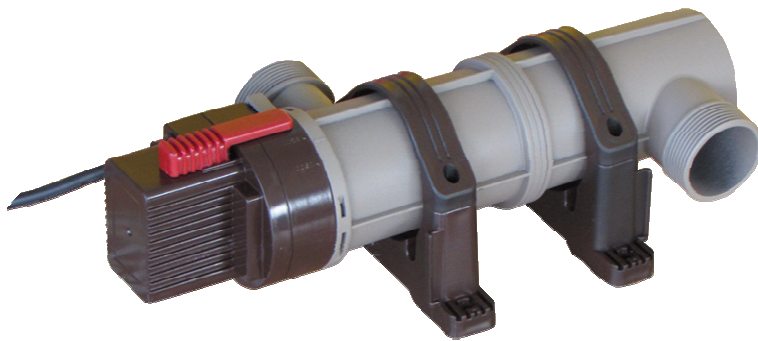


Notice d'installation et d'utilisation STERILISATEUR UV ACTILINE II



Lisez attentivement ce mode d'emploi avant toute utilisation du produit.



Introduction

Avant toute mise en service, veuillez lire les instructions d'utilisation pour vous familiariser avec l'appareil.

- Il est impératif de respecter les consignes de sécurité pour assurer un fonctionnement correct et en toute sécurité.
- Pour des raisons de sécurité, l'utilisation de cet appareil est interdite :
 - à tout enfant ou adolescent de moins de 16 ans,
 - à toute personne non capable d'évaluer les risques éventuels,
 - à toute personne qui n'est pas encore familiarisée avec les instructions d'utilisation.

Prière de conserver soigneusement les présentes instructions d'utilisation ! En cas de changement de propriétaire, ces documents doivent absolument être remis avec l'appareil. Veuillez signaler immédiatement toute avarie extérieure à votre revendeur.

Cette boîte contient :

- 1 stérilisateur UV
- 2 raccords 1"1/2 x 25/32/40 mm

Utilisation

Le stérilisateur UV stérilise l'eau des bassins de petite et moyenne taille. Grâce au rayonnement UV-C, il brûle les algues unicellulaires ou microscopiques, les moisissures et les bactéries en suspension dans l'eau. Son utilisation est vivement conseillée en période de fortes chaleurs.

Le stérilisateur UV est conçu pour une utilisation extérieure.

L'utilisation de cet appareil est interdite dans ou à proximité d'une piscine.



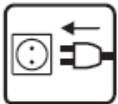
Consignes de sécurité

Attention : Le rayonnement UV-C est dangereux pour les yeux et la peau. Ne pas faire fonctionner la lampe UV-C en dehors de son boîtier de protection. Un interrupteur de sécurité intégré prévient de la mise sous tension de la lampe lorsque l'appareil est démonté. Ceci est une sécurité supplémentaire qui n'empêche pas l'obligation de mise hors tension de l'appareil avant toute manipulation.

Attention : L'utilisation de cet appareil est autorisée uniquement si l'installation électrique répond aux normes légales. En cas de doute, veuillez vous adresser à un installateur agréé.

- On ne peut connecter les appareils électriques que sur une prise protégée par une protection différentielle de 30 mA avec mise à la terre.
- Avant la mise en marche, contrôler l'intégrité du câble et de la fiche de chaque appareil.
- Si le câble d'alimentation ou la fiche de l'appareil sont endommagés, l'appareil n'est plus utilisable. Éviter tout contact avec l'appareil et le débrancher. Le produit doit être détruit / recyclé suivant la réglementation en vigueur dans votre commune.
- La tension du réseau et le type du courant doivent correspondre aux données indiquées sur la plaque signalétique.
- Le branchement sur secteur (prise de courant) doit se faire à au moins 2m du bord du bassin (fig. A).
- Le transformateur chauffe lorsqu'il est en fonctionnement. Pour que le refroidissement s'effectue correctement, veillez à ce que le transformateur bénéficie d'une bonne aération.
- En cas de travaux sur les appareils ou dans l'eau, toujours retirer la fiche électrique de la prise.
- Le stérilisateur UV ne doit jamais être utilisé lorsque des personnes se trouvent dans l'eau ou sont en contact avec l'eau du bassin. Débrancher également tous les autres appareils électriques en contact avec l'eau.
- Faire un « U » vers le bas avec une partie du câble pour empêcher l'eau de couler le long de la prise de courant et le long du câble (fig. J).
- Toute réparation éventuelle devra être exécutée par le fabricant, ou par un atelier de réparation autorisé, qui dispose d'outils spéciaux nécessaires.

- Il ne faut jamais utiliser le câble pour accrocher ou transporter l'appareil.
- La température de l'eau ne doit pas dépasser 35°C.
- Éviter un ensoleillement direct de l'appareil.
- Ne pas faire fonctionner l'appareil avec des liquides corrosifs ou abrasifs.
- Le stérilisateur UV contient du verre : manipuler avec précaution.
- Le stérilisateur UV peut être placé à l'extérieur ou à l'abri (défense de l'immerger dans l'eau).
- Faire bien attention à ces instructions de sécurité, spécialement au cas où des enfants seraient dans le voisinage immédiat.



Mise en service

Avant toute mise en service, tenir compte des prescriptions de sécurité ci-dessus.

- Ne pas faire fonctionner la lampe sans que de l'eau circule dans l'appareil, il y a un risque de dégâts irréversibles.
- Ne raccorder que des pompes dont la hauteur de refoulement est inférieure à 10m (1 bar).
- Fixer le stérilisateur UV à l'aide des pieds de fixation sur un support stable et qui ne puisse pas être immergé (fig. B).
- Les raccords à étage permettent le branchement de différents diamètres de tuyau. Veiller à la bonne étanchéité de l'ensemble lors du montage (fig. C).
- Serrer manuellement les raccords afin d'éviter d'éventuels dégâts causés par l'utilisation d'outils.
- Il est conseillé de faire fonctionner l'appareil en continu pendant les périodes de traitement de l'eau. Un allumage fréquent réduit la durée de vie de l'appareil.
- Couper les raccords à étages (fig. K) à la bonne dimension. Il est possible d'utiliser un tuyau de diamètre 25, 32 ou 40mm.
- Choisir une pompe au débit adapté (voir les données indiquées sur l'emballage).
- Connecter la pompe et le filtre directement aux raccords du stérilisateur UV à l'aide de tuyaux.
- Un voyant permet de vérifier la mise en marche de la lampe UV (fig. I).



Entretien

Tenir compte des prescriptions de sécurité ci-dessus.

Attention : Ne jamais regarder directement une lampe UV-C allumée.

Attention : Interrompre momentanément l'utilisation du stérilisateur UV en cas de traitement avec des produits pour l'eau et les poissons.

L'entretien doit être fait dès que le débit de la pompe commence à diminuer (tous les deux mois environ selon l'encrassement du bassin).

Des dépôts de vase, calcaire ou autre matière se fixent sur la gaine quartz (9) ce qui diminue l'efficacité de la lampe. Elle doit donc être nettoyée à intervalles réguliers. La fréquence varie en fonction de la concentration des matières présentes dans le bassin.

- Débrancher la prise secteur du stérilisateur UV en veillant à ce qu'il ne puisse pas être branché par mégarde.
- Soulever le loquet (15 – fig. D.a).
- Tourner la tête (16) de l'appareil UV d'un quart de tour pour la sortir (Fig. D.b).
- Dévisser la vis (17 – fig. E.c).
- Dévisser la bague d'appui (7) de la gaine quartz (Fig. E.d).
- Retirer délicatement la gaine quartz (9) hors de la tête (16).
- Attention aux joints toriques (8 et 13) sur la gaine quartz (9).

- Nettoyer soigneusement toutes les pièces à l'eau claire. Utiliser un produit adapté en cas d'encrassement au calcaire.
- Si la gaine quartz (9) ou les joints toriques (8, 13, 14) sont endommagés, il faut les remplacer.
- Remonter en sens inverses des indications ci-dessus, en faisant particulièrement attention au positionnement des joints (8, 13 et 14 – Fig. F, G puis H).
- **Brancher la pompe avant l'appareil UV.**



Maintenance et dépannage

Tenir compte des prescriptions de sécurité ci-dessus.

Remplacement de la lampe UV-C

La lampe doit être changée après 9000 heures de fonctionnement. Le Control'heures (Art. n°F2921) perm et de comptabiliser le temps de fonctionnement et de savoir avec précision quand l'ampoule doit être changée.

- Débrancher la prise secteur du stérilisateur UV en veillant à ce qu'il ne puisse pas être branché par mégarde.
- Soulever le loquet (15 – fig. D.a).
- Tourner la tête (16) de l'appareil UV d'un quart de tour pour la sortir (Fig. D.b).
- Dévisser la vis (17 – fig. E.c).
- Dévisser la bague d'appui (7) de la gaine quartz (Fig. E.d).
- Retirer délicatement la gaine quartz (9) hors de la tête (16).
- Attention aux joints toriques (8 et 13) sur la gaine quartz (9).
- Sortir la lampe UV (11) en la tenant par sa partie plastique et la retirer du culot fixé dans la tête d'UV (16).
- Remplacer la lampe (11) par une lampe neuve en la clipsant dans le culot.
- **Attention** : la nouvelle lampe ne doit pas être touchée à mains nues. Utiliser un tissu (chiffon) propre.
- Remonter en sens inverse des indications ci-dessus. Introduire la lampe (11) avec précaution dans la gaine quartz et prendre garde au positionnement de la bague de centrage (10 et 12) et des joints 8 et 13.
- **Brancher la pompe avant l'appareil UV.**

Dépannage

Si l'eau verdit,

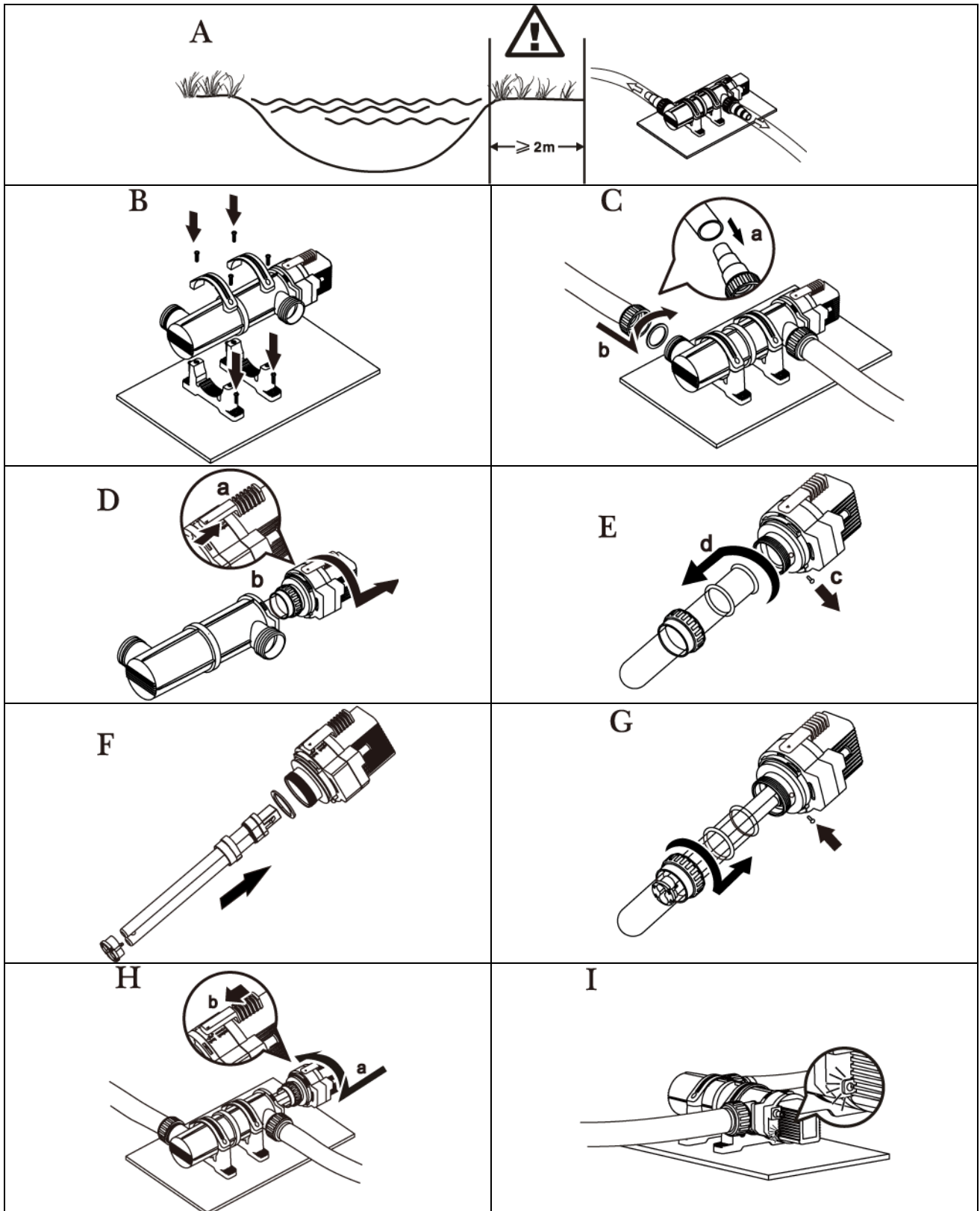
- La gaine quartz est peut-être encrassée ⇒ La nettoyer selon les indications ci-dessus.
- Vérifier la lampe UV.

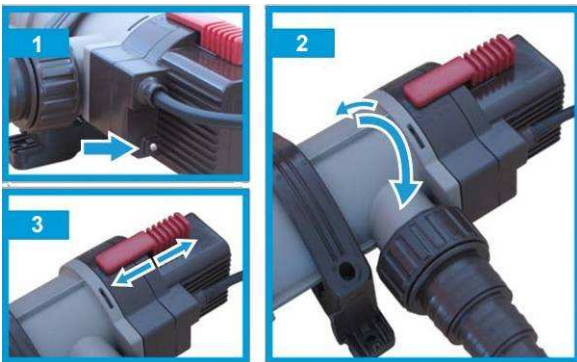
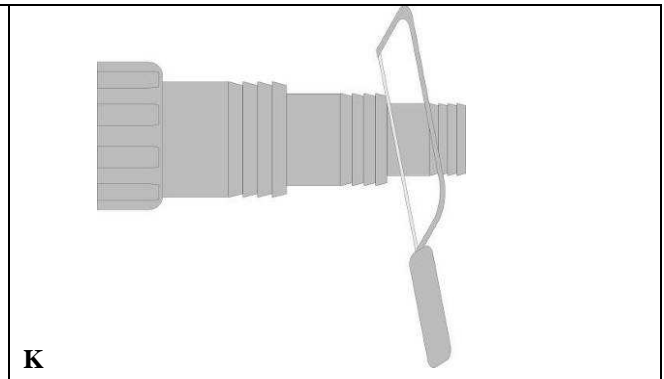
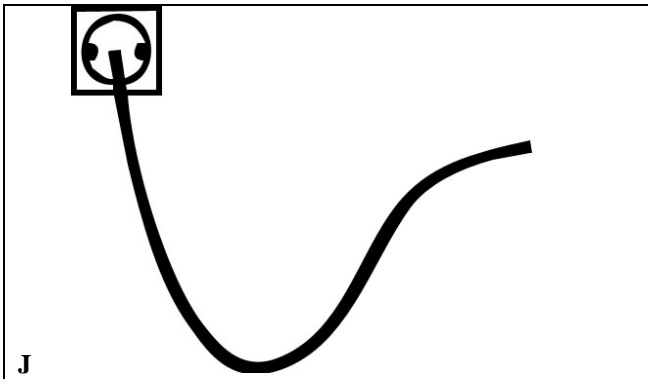
Dans le cas où les problèmes persistent, contacter notre service après vente par l'intermédiaire du revendeur.



Période hivernale

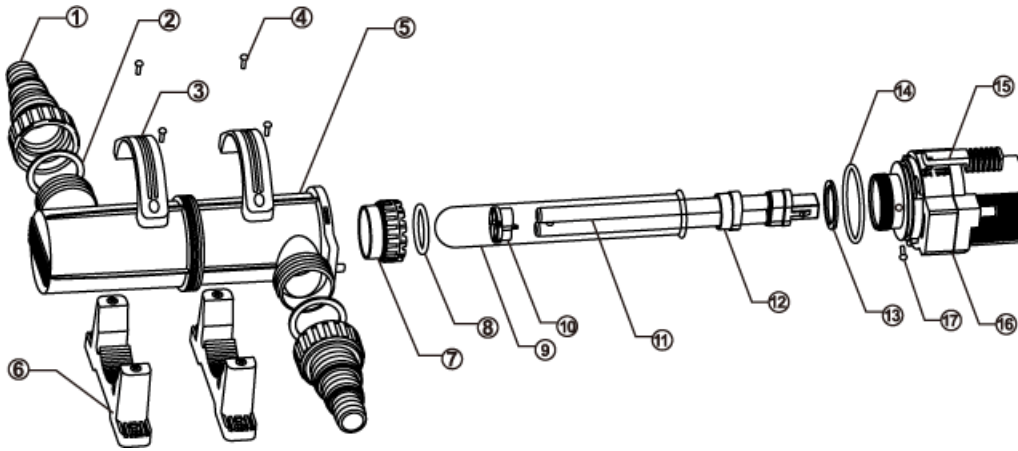
- En automne, sortir le stérilisateur UV du bassin.
- Le nettoyer complètement selon les instructions mentionnées ci-dessus.
- Protéger votre stérilisateur UV contre le gel !





1. Témoin de fonctionnement de la lampe UV.
2. Bouton de verrouillage à glissière, simple et sécuritaire.
3. Coupure automatique du courant à l'ouverture.

Liste des pièces



1. Raccord
2. Joint
3. Bride (partie supérieure)
4. Vis
5. Carter
6. Bride (partie inférieure)
7. Bague de serrage
8. Joint torique
9. Gaine quartz
10. Bague de centrage
11. Lampe UV
12. Bague de centrage
13. Joint plat
14. Joint torique
15. Loquet
16. Partie électrique
17. Vis

CONDITIONS DE GARANTIE

Le stérilisateur UV Actiline II est garanti pendant une période de 24 mois à compter de sa date d'achat. La lampe UV et la gaine quartz sont des pièces d'usure et ne sont pas couvertes par la garantie. Le bris de la gaine quartz n'est pas couvert par la garantie. La facture fera foi. Le remplacement et la réparation des pièces endommagées pendant la période de garantie, qui résulteraient de vices de fabrication ou des défauts de matière, se feront avec notre accord préalable à titre gracieux. L'usure normale du matériel et les détériorations provenant d'une mauvaise utilisation, d'un manque d'entretien ou d'un accident ne sont pas couvertes par notre garantie. La garantie disparaît immédiatement et complètement si le produit est modifié, y compris le câble d'alimentation (ne pas le couper).

Lors des demandes de réparation sous garantie, prière de nous renvoyer le produit par l'intermédiaire de votre détaillant, accompagné de la facture établie lors de l'achat.

ÉLIMINATION DES DÉCHETS

Élimination des appareils électriques usagés au sein des ménages privés de l'Union Européenne.

Ce produit ne peut pas être ajouté aux déchets ordinaires et doit être éliminé séparément. Il est de votre responsabilité de porter l'appareil à la décharge correspondante afin qu'il soit éliminé et/ou recyclé dans le respect de l'environnement. Pour plus d'informations et pour connaître la décharge correspondante, veuillez vous adresser à votre mairie.

Cachet et signature du commerçant / date de l'achat :

AGRILINE SAS
www.agriline.fr – info@agriline.fr